

(b) Si l'Assemblée estime qu'un amendement est de nature à justifier cette mesure, elle pourra, dans sa résolution qui en recommande l'adoption, prévoir qu'un Etat qui n'aura pas ratifié ledit amendement dans un délai fixé à partir du jour où l'amendement est entré en vigueur cessera alors d'être membre de l'Organisation et partie à la Convention.

#### Article 95

(a) Tout Etat Contractant pourra dénoncer la présente Convention trois ans après son entrée en vigueur, moyennant notification adressée au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui en avisera immédiatement chacun des Etats Contractants.

Dénonciation  
de la  
Convention.

(b) Cette dénonciation prendra effet un an après la date de réception de la notification et ne vaudra qu'à l'égard de l'Etat qui y aura procédé.

### CHAPITRE XXII

#### DÉFINITIONS

#### Article 96

Aux fins de la présente Convention, l'expression:

(a) "Service aérien" signifie un service aérien régulier assuré par un aéronef affecté au transport public de passagers, de courrier ou de marchandises;

(b) "Service aérien international" signifie un service aérien qui survole le territoire de plusieurs Etats.

(c) "Entreprise de transports aériens" signifie toute entreprise de transports aériens offrant ou exploitant un service aérien international.

(d) "Escale pour raisons non-commerciales" signifie une escale ne comportant ni embarquement ni débarquement de passagers, de marchandises ou de courrier.

### SIGNATURE DE LA CONVENTION

*En foi de quoi* les Plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés à cet effet, signent la présente Convention au nom de leurs Gouvernements respectifs, aux dates figurant en regard de leurs signatures.

*Fait à* Chicago, le sept décembre mil neuf cent quarante-quatre, en langue anglaise. Un texte rédigé dans les langues anglaise, française et espagnole, chacune faisant également foi, sera ouvert aux signatures à Washington, D.C. Les deux textes seront déposés dans les archives du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui en transmettra des copies certifiées conformes aux gouvernements de tous les Etats qui signeront la présente Convention ou qui y adhéreront.

(*Suivent les noms des signataires pour* l'Afghanistan, l'Australie, la Bolivie, le Canada, le Chili, la Chine, la République Dominicaine, l'Equateur, l'Egypte, la France, la Grèce, Haïti, le Honduras, l'Islande, l'Inde, l'Irak, l'Irlande, le Liban, le Libéria, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Nicaragua, Panama, le Pérou, le Commonwealth des Philippines, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Syrie, la Turquie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique, l'Uruguay, le Danemark, la Thaïlande. Le délégué de Panama signa la Convention *ad referendum* et sous réserves.)